



# FINANCEMENTS : LA RESERVE PARLEMENTAIRE

La réserve parlementaire est une enveloppe annuelle de subventions d'Etat qui permet aux députés et aux sénateurs de soutenir les activités menées par des associations et les investissements de proximité décidés par les collectivités locales.

## FINANCEMENT PUBLIC

La réserve parlementaire (ou dotation d'action parlementaire) est un financement public affecté par les députés, les sénateurs, ou leurs représentants. Certains d'entre eux ont même créé des commissions chargées d'affecter les subventions. L'enveloppe allouée à chaque député permet de financer généralement des collectivités locales et des associations situées sur leur propre circonscription. Une équipe Compagnons a donc toutes ses chances, pour un expériment court ou un expériment long !

## CALENDRIER

La trame de calendrier est donnée à titre indicatif. Les demandes sont à effectuer l'année N pour recevoir les subventions l'année N+1.

- **Mai - Septembre** : Solliciter votre élu parlementaire pour lui soumettre votre demande de subvention.
- **Septembre** : Chaque député ou sénateur arbitre, seul ou avec une commission, du montant attribué à chacune des demandes.
- **Début octobre** : Les parlementaires transmettent leurs arbitrages à leur assemblée d'appartenance (assemblée nationale ou sénat)
- **Automne** : vote du budget
- **Janvier** : Les parlementaires reçoivent les confirmations des attributions puis informent les demandeurs qui doivent alors remplir une demande officielle avant de recevoir le financement.

## TRANSPARENCE

La réserve parlementaire existe depuis plus de 30 ans mais son opacité a souvent été critiquée. Depuis janvier 2014, chaque député a l'obligation de publier la liste des bénéficiaires. La réserve est de 130 000 € par député, mais chaque groupe politique peut l'ajuster selon les députés.

Il suffit d'aller faire un tour sur le site internet du député de la circonscription de votre groupe scout pour en savoir plus sur les modalités de solliciter la réserve parlementaire.

## COMMENT FAIRE ?

Pour solliciter votre député, rien de mieux que de préparer un dossier complet avec un budget à jour, puis de lui envoyer, ou de prendre rendez-vous pour lui présenter. Plus d'outils sur <http://compagnons.sgdf.fr/home/outils-pour-les-compagnons>